

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AMLB Prévention au 01/09/2024

Toute prestation de conseil ou de formation, commandée à AMLB Prévention entraîne l'acceptation des conditions générales de ventes suivantes :

COMMANDE CLIENT La société AMLB Prévention s'engage à réaliser la prestation conformément aux accords avec la société cliente après réception du devis et/ou de la convention de formation signés. Aucune prestation ne sera réalisée en l'absence d'accord écrit. Le devis et/ou la convention de formation signés ont valeur d'engagement des deux parties pour la réalisation de la prestation.

INTERVENANTE AMLB Prévention garantit la réalisation de la prestation au client dans les meilleures conditions avec sa consultante Marjorie LE BERRE.

MODIFICATION DE LA MISSION En cas de modification de la prestation, chaque partie s'engage à étudier avec l'autre les modalités de cette modification. AMLB Prévention appréciera alors l'impact financier de ladite modification et, le cas échéant, présentera une nouvelle offre commerciale.

ANNULATION DE NOTRE PART AMLB Prévention peut être amené à reporter ou à annuler l'ouverture d'une formation si les conditions optimales de réalisation ne sont pas réunies, sans que le client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité. AMLB Prévention informera l'entreprise client deux semaines avant la date de démarrage prévue et lui proposera de reporter l'inscription sur une autre session.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE L'ENTREPRISE CLIENTE POUR LES PRESTATIONS DE CONSEIL ET DE FORMATION En cas d'annulation ou report de tout ou partie de la commande du fait du client le client paiera à AMLB Prévention un pourcentage du montant de la prestation planifiée selon le barème suivant :

- Annulation ou report dans un délai supérieur à 30 jours calendaires : report sans frais de la prestation.
- Annulation ou report dans un délai compris entre 15 et 30 jours calendaires : AMLB Prévention facturera 50% du montant total de la formation.
- Annulation ou report dans un délai inférieur ou égal à 14 jours calendaires : AMLB Prévention facturera le montant total de la formation.

CONFIDENTIALITE Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer à l'extérieur les documents ou informations communiqués par l'autre dans le cadre de la mission.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES AMLB Prévention utilise et conserve les données personnelles fournies par le client uniquement dans le cadre de la mission définie et des relations commerciales. Aucune autre utilisation de vos données, ni transmission à quiconque, n'est réalisée.

PUBLICITE Sauf demande écrite du client, AMLB Prévention s'autorise à citer son nom comme référence dans sa publicité (plaquettes et documents promotionnels, site Internet, etc...). Cette autorisation exclut toutes les données et informations confidentielles.

DOCUMENTATION RELATIVE AUX FORMATIONS AMLB Prévention est un organisme de formation, déclaré sous le n°52 44 1116244, et en cours de certification QUALIOPI. AMLB Prévention fournit les conventions de formation que le client doit retourner signées avant le début de la formation et s'engage à fournir les attestations de présence à l'issue de la formation ainsi que tout document d'évaluation pouvant être demandé par le client. Sur demande, AMLB Prévention remet à chaque stagiaire une attestation de formation.

FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT AMLB Prévention établira une facturation hebdomadaire. Le paiement sera fait par virement selon les échéances indiquées sur le devis, net et sans escompte. Passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal, jusqu'à la date de paiement effective. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à la date de la facture. Une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

CLAUSE D'ATTRIBUTION DE COMPETENCE A défaut de résolution amiable, tout différend né de l'interprétation, de l'exécution et/ou de l'inexécution de la présente convention sera de la compétence exclusive du Tribunal de grande instance de Nantes